6

LETTRES

—DE—

MONSIEUR LE CURÉ ROUSSELOT

Ptre, S. S.

PRÉSIDENT DES COMMISSAIRES D'ÉCOLES CATHOLIQUES

DE MONTREAL.

EN RÉPONSE AUX

ATTAQUES

DU JOURNAL

" THE EVENING POST."

National Library of Canada
Bibliothèque nationale du Canada

AC 921
P3
NO 0076
P***

Au Rédacteur de l'*Evening Post.*

MONSIEUR,

Je suis chargé par le Bureau des Commissaires d'Ecoles Catholiques de cette cité de vous demander de vouloir bien insérer dans votre journal la Résolution suivante adoptée à l'unanimité, à leur première assemblée mensuelle, après la publication dans vos colonnes de certaines critiques sur leur administration.

(Signé,) A. D. DECELLES,
Secrétaire C. E. C

Montréal, 10 Décembre 1879.

"A une assemblée des Commissaires d'Ecoles Catholiques Romains de la cité de Montréal, tenue le 9 Décembre 1879, le Révérend Messire V. Rousselot, Président de la Commission, au fauteuil, la résolution suivante a été soumise au Bureau et adoptée à l'unanimité :

"Attendu que certaines accusations non fondées ont été dirigées contre l'administration du Bureau des Commissaires d'Ecoles Catholiques, par des individus dont la Commission n'a pas, en ce moment, à apprécier les motifs ;

"Attendu que ces accusations, divisées sous douze chefs, ont été exposées dans une requête présentée au Conseil de Ville, il y a environ un an, par certains citoyens ;

"Attendu que ce Bureau, ayant appris que cette requête avait été présentée au Conseil de Ville, a fait savoir au public, par l'organe de la presse qu'il était prêt à subir une enquête faite par la seule autorité à laquelle il est responsable, savoir : le Département de l'Instruction publique ;

"Attendu que les pétitionnaires ne se sont jamais prévalu de cette offre, et attendu que des accusations semblables ont été répetées par un des journaux du soir de cette ville, il est

"RÉSOLU :

"Que ce Bureau ayant toujours voulu et désiré que ceux qui sont intéressés à la sage et honnête administration de sa charge, eussent toutes les facilités possibles de formuler aucune accusation de maladministration contre cette Commission, publicité soit donnée encore une fois, a son désir qu'une enquête sur son administration, soit demandée par ceux qui, pour des motifs d'intérêt public ou privé, sont prêts à prouver leurs accusations."

Au Rédacteur de l'*Evening Post.*

Je remarque avec peine que, dans votre édition d'hier, vous persistez dans vos accusations contre les membres de la Commission des Ecoles Catholiques Romains de cette cité. et que vous y ajoutez une assertion tendant à dire que dans l'état où nous nous trouvons aujourd'hui, c'est à nous qu'il incombe de prouver la bonne administration de la Commission.

Cette prétention est subversive des principes les plus élémentaires de la justice qui suppose tout homme innocent jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'il est coupable. Vous publiez contre moi et contre mes collègues des accusations de la nature la plus sérieuse, accusations dont je suis innocent, et vous demandez une enquête.

J'accepte volontiers votre proposition. Que des hommes responsables formulent clairement leurs accusations devant le gouvernement et demandent une enquête. Je vous assure que je la désire tout autant que vous-même.

Permettez-moi de vous dire, en terminant, que je regrette sincèrement, qu'avant de nous attaquer publiquement comme vous avez fait, vous n'ayez pas obtenu de nous des renseignements exacts, nous vous les aurions donnés, et vous auriez évité de tomber dans de sérieuses erreurs, comme vous pouvez en juger vous-même, en référant aux réponses annexées à cette lettre, et vous n'auriez pas écrit des articles, qu'en catholique et en homme d'honneur, vous devez regretter maintenant.

(Signé,) V. ROUSSELOT, Ptre,
Prés. des Comm. d'Ecoles Catholiques de Montréal.

1° *Editorial* du 12 Novembre 1879 :

" Le Gouvernement Provincial nomme sept commissaires et le Conseil " de Ville en nomme deux, de sorte qu'aucun d'eux n'est nommé par le peuple qui paie les taxes."

La commission ne compte que six membres, deux membres du clergé et quatre laïques. Trois seulement sont nommés par le Gouvernement local, et les trois autres sont élus par les représentants du peuple dans le Conseil de Ville.

2° *Editorial* de la même date :

" Quant à la première, (l'Academie Commerciale de la rue Ste-Cathe-" rine), nous ne pouvons pas fixer le montant exact, mais nous pouvons dire qu'elle a coûté la somme princière d'un demi-million de dollars."

Les neuf grandes maisons d'école construites par les Commissaires coûtent en tout $318,000. Le coût de l'Académie du Plateau, inclus dans cette somme, est de $84,279, y compris la résidence du Principal.

3° *Editorial* du 19 Novembre 1879 :

" Et encore, après d'actives recherches, nous ne pouvons obtenir que " trois rapports annuels fournis au Conseil de Ville, par les Commissaires, " pendant leur règne de dix années."

Conformément à la loi, les rapports annuels depuis 1871 ont été publiés régulièrement chaque année dans les journaux français et dans les jour-

naux anglais de cette cité. Ce rapport de toutes les recettes et dépenses de la Commission a été régulièrement envoyé tous les douze mois au Ministre de l'Instruction Publique, pour être publié dans le *Journal de l'Instruction Publique.* Quoique n'y étant pas obligée, la Commission a transmis ces rapports au Conseil de Ville.

4° *Editorial* du 29 Novembre 1879 :

" Une école sur la rue Roy, d'un prix énorme, une école tout-à-fait " inutile, et qui n'est fréquentée en grande partie que par les enfants du " Village St. Jean-Baptiste."

Il y a dans l'école de la rue Roy, tel qu'il appert par les derniers rapports, 315 élèves, dont 13 seulement résident en dehors des limites de la cité, et ces derniers paient double prix.

5° *Editorial* du 20 Novembre 1879 :

" Les Commissaires d'Ecoles Catholiques ne peuvent pas rencontrer " leurs affaires avec le million ou à peu près qu'ils ont reçu jusqu'à ce " jour, pour ne pas parler des trois ou quatre cent mille dollars payés " par les élèves comme rétribution annuelle."

Le montant total des rétributions payées pendant la dernière année fiscale par tous les élèves de toutes les écoles ou académies, sous le contrôle de la Commission, a été de $15,737.36, et dans ce montant est comprise la somme de $7,408.61 payée par les élèves fréquentant les écoles qui, quoique étant sous le contrôle des Commissaires et recevant d'eux une allocation, collectent leurs propres rétributions pour leur entretien. La Commission ne reçoit donc que $8,328.75.

6° *Editorial* du 29 Novembre 1879 :

" Mais néanmoins les élèves doivent payer une forte rétribution, et " c'est un fait bien avéré que ceux qui ne peuvent la payer sont exclus " des écoles."

Qu'il suffise de dire que, sur 7,113 élèves fréquentant (tel qu'il appert au rapport de l'an dernier) toutes les écoles sous le contrôle des Commissaires, 2,263 élèves, soit 32 0/0, ont été admis et ont reçu leur éducation gratuitement. Sur 4,850 élèves payant rétribution, la moyenne par élève n'est que de $3.22 par année.

7° *Editorial* du 9 Décembre 1879 :

" Que sont devenues les trois ou quatre cent mille piastres de différence " entre les recettes et les dépenses, que l'on voit sur leurs pauvres rap- " ports ? "

Assertion gratuite et fausse. Les comptes ont été vérifiés et balancés tous les ans. Aucun désaccord entre les recettes et les dépenses n'existe, ni ne se voit sur les rapports.

L'*Evening Post* ayant refusé de publier la lettre suivante, elle fut insérée dans la *Gazette* de Montréal et dans l'*Evening Star :*

Montréal, 29 Décembre 1879.

A l'Editeur de l'*Evening Post.*

Monsieur,

En vous écrivant ma lettre du 12 Décembre, j'espérais que vous accepteriez mes explications, ou que vous vous détermineriez, suivant que vous en aviez suggéré vous-même le projet, à demander immédiatement au gouvernement une enquête. Je vous ai dit en effet, que nous la désirions autant que vous, et que nous serions heureux que vous la fissiez faire. Cependant, vous n'avez fait aucune démarche pour l'obtenir, et vous continuez contre nous des accusations, que je ne puis qualifier autrement, que d'être déloyales.

Dans votre *éditorial* du 15 du courant, tout à côté même de ma lettre que vous publiiez dans le même numéro, vous avez jeté du louche sur ma position de Président du bureau des Commissaires des Écoles Catholiques de la Cité, confirmant ce que vous aviez déjà dit en parlant encore de moi, dans un article du 12 : *qu'il n'est pas impossible que ce Rév. Monsieur ait été nommé à cette charge afin de couvrir les procédés d'un air de respectabilité, puisqu'il n'est guère nécessaire d'ajouter qu'il est fort peu au courant des opérations des membres actifs de la commission ; de ce qui peut s'intituler, le cercle intime.*

Monsieur le Rédacteur, cet avancé est de votre part, une accusation aussi grave que gratuite dirigée contre ma personne et contre Messieurs les Commissaires. C'est, en effet, m'accuser d'avoir accepté à titre de sinécure une charge de confiance et de responsabilité publiques, de négliger mon devoir, et de fermer les yeux sur les actes du bureau si important que j'ai l'honneur de présider, et c'est accuser en même temps, MM. les Commissaires, de me jouer et de me tromper dans toutes leurs opérations. Si vous ne voulez pas d'une enquête qui ferait connaitre la vérité, je vous somme de prouver ces accusations.

Je trouve encore dans votre *éditorial* du 15 du courant :

Les rapports du gouvernement pour 1876-1877 établissent la perception par MM. les Commissaires d'Ecoles Catholiques de $334,880, comme honoraires d'écoles mensuels, et pour l'année suivante, $400,000.

Vous savez bien que le résumé cité dans ces rapports et les chiffres donnés, représentant le revenu mensuel perçu pendant l'année, dans les Ecoles Catholiques de la Cité de Montréal, comprend les honoraires reçus dans toutes les institutions catholiques de la ville, c'est-à-dire dans le collége de Montréal, dans le collége des Jésuites, dans les écoles des Rév. Pères Oblats, des Frères, dans les couvents et académies des Sœurs de la Congrégation, du Sacré-Cœur, du Bon Pasteur, de St. Laurent etc.,

etc., et cependant vous nous en faites responsables ! Mais comment les Commissaires peuvent-ils être appelés à répondre et à rendre compte d'honoraires reçus par des institutions sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle ? Vous abusez de la bonne foi de vos lecteurs !

Plus loin dans le même article, vous dites : " en admettant que l'Ecole " seule ait coûté $84,000, qu'en est-il des 200,000 pieds de terrain qui " l'entourent, des terrassements, des piliers de marbre etc., etc., qui " doivent entrer en compte, aussi bien que la bâtisse pure et simple."

Vous aviez prétendu que la bâtisse de l'Académie avait coûté $500,000, il me fait plaisir de voir que vous rectifiez aujourd'hui votre erreur. $416,000 de différence, c'est quelque chose.

Quant au terrain, les Commissaires l'ont payé en moyenne 38½ cents le pied. Mais ce coût premier comprend, (assurent le teneur de livres et les messieurs qui ont travaillé avec lui), les remblais, les terrassements, le tracé des avenues, les plantations d'arbres et autres améliorations. Ce terrain est d'une bien plus grande valeur aujourd'hui. Une partie de cette propriété n'étant pas regardée comme nécessaire par le Bureau, a été vendue cinq ou six ans après son achat à raison de $1.00 le pied. Je ne vois pas que la spéculation fût si mauvaise.

Vous apprendrez avec plaisir que tout le marbre dont on s'est servi pour les piliers et la devanture de l'entrée, rue Ste-Catherine, est dû à la générosité d'un ex-échevin de cette ville. De même, les lampes de l'entrée et autres coûteux extras sont des dons d'amis sincères de nos institutions catholiques. Avons-nous eu tort de les accepter?

Vous dites encore : ils (les Commissaires) ont " rejeté les soumissions " d'hommes qui se sont offerts à faire l'ouvrage à meilleur marché que " ceux acceptés, et qui l'auraient mieux fait."

J'ignore complètement à quelles soumissions vous faites allusion. La vérité est, que quand nous voulons entreprendre des travaux considérables, acheter le charbon etc., nous demandons des soumissions dans les formes ordinaires, et dans nos assemblées, nous donnons invariablement, à ma connaissance, les contrats, à celui qui a donné la soumission la plus basse, pourvu qu'il offre des garanties suffisantes.

A propos de l'Ecole des Frères de la Doctrine Chrétienne de Ste. Brigide, vous trouvez matière à une accusation que vous ne pouvez certainement pas justifier. Car cette Ecole ne nous appartient point, elle est la propriété de la paroisse. Nous n'avons donc absolument rien à voir à l'état de la bâtisse, nous n'avons ni le droit, ni la moindre autorité d'y effectuer aucun changement. Les Commissaires donnent aux Frères qui y font la classe, une subvention de $2,000. En quoi sommes-nous coupables ?

Il est dit dans une de vos colonnes, que l'*Ecole Primaire du Plateau* a été bâtie d'après les instructions du Bureau, pour des motifs évidents, *à la journée.* Mais, mon cher Monsieur, si j'ai bonne mémoire, c'est le

Dr. Nelson qui a bâti cette maison pour lui-même. Les Commissaires ne l'ont achetée, que plusieurs années après sa construction.

Je pourrais poursuivre mes citations, et réfuter avec la même facilité vos accusations. Mais, je pense qu'en voilà bien assez. Toutefois en terminant, permettez-moi de vous demander, quel est le but légitime que vous, Catholique, vous Editeur du seul journal catholique de langue anglaise de cette ville, vous vous proposez dans cette guerre que vous nous faites ? Quel heureux résultat espérez-vous pour le bien de la Religion ?

Pour moi, je n'en vois aucun.

Si vraiment vous êtes cependant de bonne foi, je vous en prie, encore une fois, demandez donc l'enquête. Si nous sommes trouvés coupables, alors vous aurez raison de nous dénoncer publiquement, et de nous poursuivre comme nous le mériterons.

Mais si nous ne sommes pas coupables de toutes ces accusations dont vous nous accablez, pourquoi recourir à de pareils moyens pour créer du fanatisme dans le public. Cette conduite est-elle digne d'un Irlandais catholique ?

Croyez, Monsieur, que c'est avec peine que je me suis vu forcé de vous écrire cette longue lettre. Mais c'était mon devoir de prêtre et de curé. Cela ne m'empêchera pas d'aimer toujours mes frères et amis les Irlandais, et de leur rendre tous les services qui seront en mon pouvoir

Votre très-humble serviteur,

V. Rousselot, Ptre, S. S.,
Président des Commissaires d'Ecoles Catholiques.

Montréal, 2 Janvier 1880.

M. le Rédacteur de l'*Evening Post*,

Je vois, par votre numéro d'aujourd'hui, que vous refusez de publier, non pas, comme vous le dites, « un Rapport des Commissaires », mais *ma propre* lettre, laquelle vous a été envoyée le 30 du mois dernier. Ce refus, je regrette de le dire, est en rapport avec la ligne de conduite que vous avez suivie dans vos attaques contre les Commissaires. Comme journaliste, et je puis aller plus loin, comme catholique, vous étiez tenu en équité et en conscience de donner à ma réfutation la même publicité qu'avaient eue vos accusations contre le bureau. Vous avez jugé *expédient* d'en agir autrement, et je n'ai pas d'autre ressource que d'en appeler aux colonnes d'un autre journal, afin que vos lecteurs soient désabusés sur notre position respective.

Le porteur est chargé de redemander mon manuscrit.

(Signé) V. Rousselot, Ptre, S. S.